



Première du 356e Plans-Fixes, le 22 mars à 18h.30, Cinémathèque suisse, Lausanne, salle Paderewski.
Entrée libre

Jacques Gasser

Psychiatre et historien

Comprendre et questionner

Tourné à Method le 12 mars 2021, 52'41 minutes.

Interlocuteur : Stéphane Gabioud

Images : Gilles Vuissoz

Son : Lionel Darbellay

Délégué de production : Alexandre Mejenski

En présence de Jacques Gasser et Stéphane Gabioud

Chef du Département de psychiatrie du CHUV, professeur à la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne, docteur en histoire de l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris, Jacques Gasser est l'auteur de plusieurs livres, dont « Le juge et le psychiatre » (1), ouvrages qui questionnent la place et le rôle de la psychiatrie dans notre société. Né à Morges le 28 mars 1956, il passe son enfance à Paudex au sein d'une famille valaisanne très catholique *où tout le monde pense la même chose*. Un univers *rassurant* qu'il jugera plus tard *un peu inquiétant*... Si sa sœur – nonne à 24 ans ! – et son frère ont connu l'internat, il fait ses classes au Collège de l'Elysée, à Lausanne. Dans cet établissement scolaire novateur, Jacques y rencontre des profs jeunes et curieux, suit des cours d'initiation à la presse, découvre le 7^e art au ciné-club et ramène à la maison des livres de Sartre et... « L'Antéchrist », de Nietzsche. *Mes parents se demandaient s'ils avaient vraiment fait un bon choix en me mettant dans cette école* mais, à la fin des années 60, le temps de l'œcuménisme et du rapprochement entre catholiques et protestants est venu. D'où de très bons souvenirs, à 13-14 ans, dans des camps à Taizé.

Ouverture au monde, esprit critique, Jacques Gasser déconstruit pour mieux se reconstruire. Il fréquente les milieux gauchistes, tel Lôzane bouge, manifeste dans la rue en scandant des slogans dignes du meilleur cru pataphysique (« Abolissons le jour et la nuit ») et crée à 18 ans sa propre association, « Les Anarchistes non-violents ». *J'en étais le seul membre* affirme-t-il non sans humour en précisant : *si, à l'époque du gymnase, on n'est pas anarchiste, il y a quelque chose qui ne va pas...*

Et tout va bien quand Jacques Gasser entame des études de médecine. Un vieux rêve d'enfance devenu réalité le voit s'intéresser plus particulièrement à la neuropsychologie – soit l'étude des relations qu'entretiennent le cerveau et les fonctions cognitives. En stage auprès du neurologue clinicien-chercheur Frédéric Assal, celui-ci l'incite à gagner Paris. Travaillant avec le philosophe français Marcel Gauchet sur les archives de Jean-Martin Charcot, *le neurologue du 19^e siècle*, le médecin se fait historien en signant, notamment, une Histoire de la neurologie. Elle lui vaudra un doctorat à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Titulaire d'un doctorat en médecine et d'un doctorat en histoire, Jacques Gasser aurait pu enseigner en France. Ce choix lui sera refusé dans des circonstances ubuesques sur lesquelles il revient brièvement et c'est le retour en Suisse, sur le site de Cery, pour une formation de psychiatre. Dans ce parcours exigeant, l'étude des conceptions historiques et cliniques de la psychiatrie lui paraît capital. C'est ainsi qu'il s'intéresse à l'antipsychiatrie, courant qui postulait que, *d'une certaine façon, la maladie mentale n'existait pas mais qu'elle était entièrement construite par la société ; que les malades mentaux sont les personnes les plus sensibles à la forme de la société, qu'elles en sont les plus saines et que, dans un monde aussi fou que le nôtre, il était normal d'être fou*. Autrement dit, ce sont les gens normaux qui connaissent des problèmes d'adaptation. *Je n'allais pas aussi loin, précise-t-il, je pense que la maladie mentale, les pathologies psychiatriques existent mais qu'elles s'expriment de façon différente dans telle ou telle société. Il en est où les signes de folie - schizophrénie, état délirant, hallucinations - sont plutôt considérés comme des qualités que comme des pathologies : ce sont des personnes qui ont quelque chose en plus et pas quelque chose en moins*.

Soigner, apporter de l'aide dans des situations où aspects médicaux et sociaux se confondent souvent, tel aura été toute sa vie durant la motivation profonde du psychiatre. En un mot, avoir en permanence le souci de l'autre. Dont témoigne déjà, dans les années 90, la création de ce qui est devenu l'Institut de psychiatrie légale. Mission : répondre aux sollicitations de la justice par le biais d'expertises. *Ou tenter de comprendre si une personne est responsable de ses actes. Si elle a compris ce qu'elle a commis. On estime que la psychiatrie est une pathologie de la liberté, la liberté de penser aussi, et du libre arbitre. Donc, si on n'a pas de libre arbitre, comment peut-on juger une personne qui ne sait pas ou qui ne veut pas reconnaître ce qu'elle a fait. La question de cette responsabilité est très importante car on a pu prouver, à partir du 19^e siècle, qu'un certain nombre de personnes qui faisaient des actes illégaux ne les accomplissaient pas en pleine conscience mais qu'ils étaient déterminés par leur maladie (...) Dans une justice qui ne juge pas seulement un acte comme ce fut longtemps le cas mais se prononce sur l'individu qui est derrière cet acte, les spécialistes de la personne sont les psychiatres. Dans notre société, c'est l'attribut qui nous a été donné*.

Et d'insister sur le fait qu'*expliquer* ne signifie pas excuser. *Si la société doit se protéger de la dangerosité de certains individus, elle doit également tenir compte de la particularité des actes illégaux commis par des personnes atteintes de maladies mentales*.

Alors que la première partie d'un nouvel hôpital à Cery vient d'être achevée (2), un bâtiment *très ouvert, très lumineux, quelque chose de beau que nous devons à nos patients*, Jacques Gasser quittera bientôt ses fonctions

de chef du Département de psychiatrie du CHUV. Une retraite au cours de laquelle il travaillera à l'écriture de nouveaux ouvrages, le temps de choyer ses cinq petits-enfants et, chi lo sà ?, de terminer enfin la lecture du chef-d'œuvre de Fiodor Dostoïevski, « Crime et châtiment ». *Trente ans que ce livre m'accompagne et que je n'arrive jamais à le finir* confie-t-il à Stéphane Gabioud en ouverture de cet entretien captivant.

- (1) « **Le juge et le psychiatre, une tension nécessaire** » ouvrage co-écrit par Jacques Gasser et Jean Fonjallaz. Jean Fonjallaz a siégé comme juge auprès du Tribunal fédéral depuis 2002. Présidant la première Cour de droit public de 2011 – 2016, il a quitté ses fonctions à la fin du mois de juin 2020.
- (2) <https://www.chuv.ch/fr/psychiatrie/dp-home/en-bref/chantiers-du-site-de-cery/actualites>